

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 02 juin 2026
Convocation du 26 mai 2026

N° 2026_06_023

Objet : Centre Social et Culturel – Mission Locale de l'Ardèche Méridionale 2026

Le 2 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Orgnac-l'Aven, salle d'animation rurale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, , Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Laurence HOTTE à Hervé OZIL, Robert GUERRAIRI à Franck CHABAUD, Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO, Béatrice MOREAU à Samy CHEMELLALI

Absente : Jocelyne CHARRON

Secrétaire de séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre : pour : 39 abstention :

Samy CHEMELLALI vice-président en charge de l'enfance, la jeunesse, la famille et de la vie sociale, rappelle que la Mission Locale d'Ardèche Méridionale est une association Loi de 1901, elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des trois opérateurs du Service Public de l'Emploi. Il précise que son territoire couvre huit Communautés de Communes.

La Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans neuf autres lieux d'accueil dont Vallon Pont d'Arc sur territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

L'association est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études. Son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutien des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

Dans ce cadre, il est opportun que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche renouvelle sa contribution à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale. Cette dernière s'élève à 1.50€ par habitant soit 23 190€.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la contribution à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 007-200039808-20260602-2026_06_023-DE

SLOW

Le conseil communautaire, après discussion et délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de renouveler la contribution de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à la
Mission Locale de l'Ardèche Méridionale à hauteur de 23 190€.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

René UGHETTO